

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
ACADEMIE DE VERSAILLES
N/Réf. : 2020-027

CONSEIL D'ADMINISTRATION PARIS-SACLAY
PROCES-VERBAL
- Séance du 20 avril 2020 -
~ ORSAY ~

N° 3

→ Approuvé en séance du 18 mai 2020 (1 abstention)

INVITES DE DROIT:

• **Présents :**

O. CHOURROT, DGSA de l'Université Paris-Saclay,
C. DESCOURS, Directrice de Cabinet de l'Université Paris-Saclay,
A. GUERMANN, Agent comptable de l'Université Paris-Saclay,
G. VERSCHEURE, Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay.

MEMBRES :

• **Présents ou représentés :**

S. RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay,
E. IACONA, Vice-présidente du CA,
A. AUMIS, L. BENTOUCHA, J. BICHERON, J. BOCHEREL, M. BOURNAT, S. CARDON,
F. CASOLI, M. CHAGNY, H. CHEVREL, F. CORDIER, S. COSTANTIN, M. CUSSIGH,
A. DE CAGNY, G. DEGREGZ, C. DOURSAT, J. FAURE, J. FOURGOUS (représenté par
A. BENHACOUN), C. GARBAY, S. GRAZIANI, H. HARARI-KERMADEC, F. HIDRI, M. HUMBERT,
J. KLEIN, T. LACHAUME-RICHMOND, D. LEGLU, P. LEVY, M. MALLO ANDREOLI,
J. MERINDOL, P. PETIT, I. POPA, A. THIERRY, S. TREYER, I. VALENTIN, F. VERNIER.

• **Excusée :**

K. GOLAS.

INVITES PERMANENTS

• **Présents ou représentés :**

N. AGHANIM, P-F. ALLIOUX, F. ALVES, Y. BERNARD, O. BERTHELOT EIFFEL, J-Y. BERTHOU,
S. BOSI, A. BUI, E. CORTIJO, I. DEMACHY, T. DI GIOIA, T. DORÉ, C. LARTIGUE, G. LASCHON,
A. LATREILLE, H. LE RICHE, L. LESTIDEAU, A. LEVRAT, S. MORIN-DELERM, M. PALLARDY,
M-H. PAPIILLON, L. PARMENTIER, C. PAULIN, J-F. PEYRAT, R. SOUBEYRAN.

ORDRE DU JOUR

I.	Informations de la Présidente	3
II.	Adoption du compte rendu de la séance du 9 mars 2020	6
III.	Points stratégiques.....	6
	1. Contrat quinquennal.....	6
	2. Graduates Schools et Institut.....	11
IV.	Points de gouvernance et de fonctionnement.....	16
	1. Délégation de pouvoir (compléments)	16
	2. Délégation de pouvoirs dans le cadre de l'exécution du Contrat de partenariat relatif à l'opération Biologie-Pharmacie-Chimie.....	17
	3. Bureau de l'Université Paris-Saclay :	18
	4. Désignation des membres de la Commission des statuts.....	19
	5. Création du bureau du conseil d'administration et nomination de ses membres	19
	6. Extension de l'année universitaire.....	20
V.	Approbation des comptes de l'exercice 2019 de l'Université Paris-Sud et de la COMUE	20
	1. Compte financier 2019 de l'Université Paris Sud / exécution budgétaire	20
	2. Comptes financiers 2019 de la ComUE et de l'Université Paris-Sud – présentation par l'agent comptable...22	22
VI.	Points divers.....	26
	1. SATT Changement Actionnariat.....	26
	2. Cession gracieuse du terrain du Learning Center et convention d'utilisation de ce terrain.....	27
	3. Signature du marché de réalisation de l'impression et du routage d'un questionnaire d'une étude épidémiologique : E4N – G1	28

La séance est ouverte en visioconférence à 14 heures 00, sous la présidence de S. RETAILLEAU.

Le quorum est atteint.

Le fonctionnement de la plateforme de visioconférence est expliqué en séance.

E. IACONA annonce que L. LESTIDEAU quittera prochainement l'Université et lui adresse ses remerciements.

S. RETAILLEAU adresse également ses remerciements à L. LESTIDEAU pour son ouverture et son écoute, qui ont contribué aux évolutions très fortes survenues ces dernières années.

S. RETAILLEAU souhaite à L. LESTIDEAU le meilleur pour sa carrière.

E. IACONA annonce qu'A. LEVRAT arrivera à l'université le 24 avril en tant que Directeur adjoint de la DAJI et a accepté d'assister à ce Conseil d'administration avant sa prise de fonction.

I. Informations de la Présidente

Situation globale

S. RETAILLEAU rappelle que tous les sites de l'Université, des établissements-composantes et des universités-membres associées sont fermés depuis le mercredi 18 mars 2020. Un plan de continuité d'activité a été mis en place et le télétravail a été généralisé. Des réunions sont organisées régulièrement au sujet de ce plan de continuité d'activité avec l'ensemble des composantes, directions et services.

Formation

Depuis vendredi 13 mars 2020, les TP, TD et cours en présentiel sont arrêtés, les partiels et examens sont reportés. La continuité pédagogique est assurée : les équipes pédagogiques ont développé des ressources pédagogiques et adapté les contenus prévus, grâce à une forte entraide et à la mobilisation totale des directions des composantes, des directions d'appui pédagogique et de la direction des systèmes d'information de l'Université Paris-Saclay. Cette dernière a réalisé un énorme travail d'accompagnement des enseignements sur l'utilisation de la plateforme.

Recherche

Les laboratoires sont fermés. Les contrats de doctorants qui se terminaient fin mars ou fin avril ont été prolongés. Seuls les laboratoires travaillant sur le COVID-19 ont été maintenus ouverts.

Le déblocage de fonds pour lancer rapidement des programmes de recherche en lien avec la pandémie a été décidé. Cette démarche est motivée par la volonté non seulement de participer à l'effort de recherche à court terme, afin de contribuer à maîtriser l'épidémie, mais aussi d'en limiter les conséquences sanitaires immédiates et de produire des connaissances permettant de favoriser la sortie de crise et la remise en fonctionnement des sociétés après la période de désorganisation profonde liée à la pandémie.

Soutien massif aux étudiants en difficulté

La très grande réactivité des équipes de l'Université, en lien avec le Crous, a permis de soutenir les étudiants en difficulté sur de nombreux aspects :

- Numérique : prêt ou achat d'ordinateurs permettant à tous de suivre la scolarité de la manière la moins pénalisante possible.

- Aides financières : mise à disposition de sommes permettant d'aider au paiement des loyers et des charges courantes, mais aussi à l'achat d'ordinateur.
- Suivi particulier des étudiants en mobilité : aide permettant aux Français à l'étranger de rentrer en France ; aide aux étudiants étrangers présents sur les campus de l'Université.
- Aide en proximité des étudiants en situation de handicap ou malades : elle repose sur une mobilisation hors norme du service médical et du service handicap.

Solidarité avec les soignants et les hôpitaux

Une chaîne de solidarité s'est créée au sein de l'Université avec tous les personnels, laboratoires et services de l'Université, qui se sont mobilisés pour centraliser les équipements de protection individuelle des laboratoires.

L'Université a récupéré près de 20 000 masques, de grandes quantités de gants, de blouses ou encore de lunettes de protection pour les donner aux hôpitaux locaux ainsi qu'aux pharmacies. Deux centres de production de solution hydroalcoolique ont été mis en place dans les locaux des facultés des sciences et de pharmacie, à partir des matières premières collectées dans les laboratoires et composantes. Début avril, les centres de production avaient produit environ 2 000 litres de solution. La fabrication de visières de protection sur plusieurs sites de l'université (Fablab CentraleSupélec, Innovlab de l'IUT Cachan et DIGITEOLab de l'université) a également permis de livrer des milliers de visières aux hôpitaux. L'Université fait partie de 3D4Care (<https://www.3d4care.com/>).

Patrimoine

Les nombreux chantiers ont été arrêtés. Cette situation entraînera des impacts majeurs, en premier lieu d'ordre financier, et dont les conséquences doivent être mesurées.

Sortie de crise

Sauf nouveau développement, l'Université rouvrira progressivement ses lieux de travail à partir du 11 mai, afin d'assurer ses activités administratives, de recherche et de formation. Les examens de seconde session auront probablement lieu à distance et une partie en présentiel en juin et juillet, ainsi que les concours des écoles, de la PACES et l'ECN en médecine.

Il est primordial de noter que le démarrage des activités dans les conditions de sortie de crise entraînera des surcoûts en termes de protection des étudiants et des personnels (masques, gel, nettoyage spécifique des salles et des matériels de travail...), d'organisation et de contrôle des mesures barrières (surveillance, sécurité des bâtiments...) et de remise en route progressive des laboratoires.

Un chiffrage sous-coût et surcoût est mené sur plusieurs aspects :

- Accompagnement RH des personnels.
- Accompagnement des doctorants dont les travaux sont décalés et dont le contrat doctoral devra être prolongé : demande de financement pour les prolongations de contrat.
- Impact financier du retard des chantiers de construction ou de rénovation (ENS, KB...).
- Diminution des ressources propres : contrats de recherche, FC, taxe, d'apprentissage, mobilité internationale (grande diminution d'étudiants internationaux à prévoir), droit d'inscription...
- Précarité étudiante qui risque d'augmenter du fait de perte des revenus de certains étudiants et donc des aides supplémentaires à prévoir.

S. CARDON demande si un numéro d'écoute spécifique est mis à disposition des étudiants en situation de précarité.

S. RETAILLEAU répond qu'un médecin, un psychologue et toute une équipe sont joignables par le biais de numéros spécifiques pour les étudiants en situation de précarité et les étudiants internationaux. Il convient de contacter par email la cellule de crise. Cette dernière orientera la personne vers le service adapté.

E. IACONA précise l'adresse de contact : cellule-crise@universite-paris-saclay.fr.

S. CARDON demande des précisions sur le déroulement des examens. A Evry, certains étudiants sont inquiets et refusent de passer leurs examens en ligne. Ils espèrent également un assouplissement du système d'évaluation. **S. CARDON** souhaite savoir si une décision commune a été prise entre les trois universités pour redéfinir les modalités de contrôle des connaissances.

S. RETAILLEAU répond par l'affirmative. La décision commune vient non seulement des trois universités, mais aussi des écoles et des établissements-composantes, puisque les masters et les licences sont communs à tous.

A. AUMIS précise que les étudiants logés en résidences Crous sont appelés deux fois par semaine et disposent de l'adresse covid19@crous-versailles.fr pour signaler les difficultés quotidiennes. Les orientations pour le suivi médical sont assurées en lien avec le SUMMPS.

Calendriers institutionnels de l'IDEX

L'Université Paris-Saclay doit présenter de nouveau son dossier devant l'IDEX. Le délai était de 30 mois à partir de mars 2018. L'acceptation du dossier permettrait à l'Université de bénéficier de l'aide financière de l'IDEX, selon une convention dont la durée serait de 25 ans. Le rapport sera rendu le 15 juillet et l'audition avec le jury aura lieu le 24 septembre 2020.

Plusieurs points mis en avant dans le modèle cible doivent être formalisés en réponse aux remarques du jury. La charte RH et la conférence RH, notamment, devront se trouver dans le projet IDEX.

La charte RH de l'Université Paris-Saclay poursuit plusieurs objectifs :

- Accompagner la construction de la nouvelle communauté ainsi que son développement, dans le respect des personnalités morales,
- Préciser, dans un périmètre commun et partagé, les valeurs fondamentales (éthique, humanisme, valeurs sociales et sociétales) dans le cadre du recrutement et de la gestion des carrières des personnels de l'Université,
- Décliner les grands principes (et quand cela est possible, les processus) permettant d'incarner ces valeurs.

La conférence RH consiste à profiter d'être ensemble pour avoir une force de frappe sur la vision stratégique de certains postes en recherche et en formation, avec une vision pluriannuelle. L'idée est de décider collectivement des orientations stratégiques en matière de recherche et de formation à travers 10% de postes des d'enseignants-chercheurs et de personnels de soutien des établissements. Fort de cette vision stratégique partagée, chaque établissement procède ensuite au recrutement sur ces postes dans ses établissements.

Un groupe de travail a été constitué avec les élus du CA, du CAC et du CT. Composé d'une dizaine de personnes, il a pour mission de travailler sur l'établissement de la charte RH.

L'un des critères permettant d'obtenir le budget de l'IDEX est la lettre d'orientation budgétaire. La réflexion du budget 2021 permettra d'initier le dialogue d'orientation budgétaire pour parvenir à un premier modèle de lettre d'orientation budgétaire à voter le 6 juillet 2020.

S'agissant des règlements intérieurs de l'Université, une commission des statuts a été constituée. Cette commission va commencer à travailler sur le règlement intérieur des graduate schools et de l'Ecole Universitaire de 1^{er} cycle puis sur celui de l'Université. Un calendrier de passage dans les instances des différents établissements a été constitué. L'objectif est un passage en CT courant septembre et en CA du 13 octobre 2020.

Comité d'Orientation stratégique

Le COS fait partie des comités importants pour la gouvernance de l'Université à mettre en place. Il est constitué exclusivement de personnalités extérieures issues des mondes économique et académique, international et national. Initialement, le COS devait être constitué pour la rentrée, les membres devant être désignés le 6 juillet. Au vu de la crise, le calendrier a été revu. La proposition est de prévoir une désignation des membres au CA du 13 octobre 2020.

P. PETIT demande si le délai pour faire remonter les noms est étendu.

S. RETAILLEAU répond par l'affirmative. Toutefois, il convient de faire remonter les noms au moins une semaine avant le 20 mai 2020.

H. HARARI-KERMADEC s'enquiert des moyens mis en œuvre par l'université pour assurer le suivi de la charte RH.

S. RETAILLEAU répond que la charte RH sera suivie par les instances, CT, CAC, CA.

P. PETIT remarque que la CFDT s'inquiète de l'équilibre entre toutes les entités qui participeront à définir la campagne de postes. Il convient de faire attention à ce qu'aucun point de blocage ne vienne entraver cette campagne, notamment à ce qu'aucun participant ne prennent un ascendant sur d'autres personnes. La CFDT sera particulièrement attentive à l'équilibre entre les partenaires.

S. RETAILLEAU répond que la charte RH n'est pas liée au processus, mais fait partie des grands principes de l'université. En revanche, la conférence RH constitue une partie du processus de remontée des besoins. Les graduate school n'ont pas de prérogatives RH, elles ne portent pas les postes et n'émettent aucun avis sur les carrières, mais elles participent à des remontées de besoins liés à la formation et à la recherche. Il conviendra de définir la manière dont s'articuleront les échanges et les remontées de besoins, entre les entités de coordination (GS, institut, Ecole de 1^{er} cycle) et les opérateurs. Les composantes, établissements-composantes et universités-membres associées continuant à jouer un rôle primordial. Le processus devra prendre en compte les priorisations émises sur le premier cycle et sur l'innovation pédagogique.

II. Adoption du compte rendu de la séance du 9 mars 2020

→ *Sous réserve des modifications énoncées en séance, le compte rendu de la séance du 9 mars 2020 est approuvé à la **majorité** (32 votes favorables et 3 abstentions).*

III. Points stratégiques

1. Contrat quinquennal

S. RETAILLEAU indique que le contrat quinquennal a pour objectif de favoriser un dialogue stratégique de moyen et long terme entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur, en tenant compte de leur autonomie de gestion. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de dialogue, mais pas de moyens. Le contrat est établi en cohérence aux échelles territoriale, nationale et européenne.

Le document est composé de plusieurs éléments :

- Un volet commun Université Paris-Saclay (25 pages) ;
- Un volet spécifique à chacun des établissements-composantes et des universités membres associées (15 à 20 pages).

Le document présente quelques grands axes stratégiques majeurs, avec un thème imposé :

- Pour le volet commun : le mode d'organisation du site et son évolution éventuelle ;
- Pour les volets spécifiques : la participation de l'établissement à la structuration du site.

Le document doit mettre en valeur les actions et objectifs différenciants pour le site durant la durée du contrat. Il est demandé de définir quelques jalons ou indicateurs, en nombre limité, associés aux actions et objectifs.

Le document est travaillé avec le MESRI, qui travaille avec les autres ministères (Agriculture et Economie), la DGESIP et la DGRI, en associant les ONR.

Le calendrier initial est le suivant :

- Octobre-novembre 2019 : le lancement du contrat est effectué. La première demande du MESRI est un dépôt en janvier. F. MOULIN-CIVIL, alors administratrice provisoire, a signalé que ce délai était impossible à tenir et a obtenu un délai jusqu'au 10 mars.
- Janvier-mars 2020 : Préparation d'une v0 des volets commun et spécifiques par les équipes de direction de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes et des universités-membres associées.
- 6-7 avril : présentation et discussion en CR et CFVU.
- 20 avril : présentation et discussion en CA.
- 15 juin : interactions avec le MESRI pour incrémenter le document.
- Fin octobre : signature du contrat avec l'Etat.

Les 4 points forts mis en avant dans le volet commun sont les suivants :

▪ **1 - Une identité spécifique forte avec un projet singulier de recherche en France**

- Un profil recherche singulier en France : les laboratoires de Paris-Saclay comptent une majorité d'unités mixtes, 50 % venant des organismes nationaux de recherche, ce qui n'est pas le cas de toutes les universités en France. Cette caractéristique permet de renforcer les disciplines, mais aussi de développer l'interdisciplinarité. L'université est également caractérisée par des plateformes expérimentales de très grande qualité (salle blanche, laser, biologie, médecine...).
- Une implantation territoriale multiple en Île-de-France : l'Université s'étend sur quatre départements, d'Evry à Mantes-la-Jolie et dans la vallée scientifique de la Bièvre. Cet ancrage territorial, qui lui permet d'entretenir des liens avec les collectivités, se conjugue avec un lien très fort avec l'international.
- L'inscription dans un écosystème d'innovation unique : cet écosystème couple le monde académique et le monde socioéconomique.
- L'hybridation des modèles « école » et « université » permise par le statut expérimental : cette hybridation permet de faire évoluer les modèles français, tout en conservant leurs points forts.

2 - Des valeurs qui dictent des engagements forts en faveur de certaines valeurs

- Le contrat a été écrit avant la pandémie du COVID-19. La crise actuelle et les difficultés qui seront rencontrées au moment de la sortie de crise risquent d'amener l'Université à placer certaines valeurs en priorité :
 - Science ouverte.
 - Développement soutenable : cet axe a des impacts en formation, en recherche, mais aussi transverses au niveau de toutes les actions de l'Université Paris-Saclay.
 - Responsabilité sociale : diversité, handicap, égalité femme homme, lutte contre la précarité.
 - Ethique et intégrité scientifiques (développement de Politis).
 - Lien entre sciences, culture et société (Diagonale Paris-Saclay, travail avec l'ENS, les établissements-composantes et les universités-membres associées).

3 - L'enjeu de l'internationalisation de l'université (voir axe 2) :

- Europe : compte tenu de la fermeture des frontières en raison de la crise sanitaire et des réactions qui risquent d'émerger de la part de certains gouvernements, il est essentiel de maintenir le lien entre les partenaires dans les différents pays.
- Mobilité physique et virtuelle : il s'agit de développer la mobilité entrante et sortante, aussi bien pour les étudiants, les personnels académiques, que pour les personnels administratifs.
- International : il s'agit de développer l'internationalisation du campus et des formations (créer des lieux d'interculturalité, etc.).

4 - La volonté de renouveler le positionnement de l'Université (voir axe 3) :

- Les ONR et l'AP-HP : le partenariat est renforcé avec les ONR, mais aussi avec l'AP-HP à travers de réformes sur les pôles hospitalo-universitaires. Des liens sont également entretenus avec différentes universités du CHU d'Île-de-France.
 - Les acteurs publics : l'implantation de l'Université Paris-Saclay lui confère un ancrage territorial et lui permet d'avoir des interactions fortes avec les collectivités, les agglomérations, les communes, les départements et la région. Un VP politique de site est chargé de faire ce lien.
 - Les partenaires socioéconomiques : l'Université est actrice du monde socioéconomique, en partenariat avec les industriels, les PME et les associations, ainsi que tous les acteurs créant le besoin de développement de la recherche et de la formation.
 - La Société en général : le développement d'outils de réflexion participative sera favorisé.
- Le volet commun se décline en quatre axes :
 - Axe 1. Missions cœur : politique formation, vie étudiante, recherche.
 - Axe 2. Stratégie européenne et stratégie internationale de l'Université Paris-Saclay.

- Axe 3. L'Université Paris-Saclay comme acteur académique, territorial, socioéconomique et sociétal.
- Axe 4. Le pilotage et la gouvernance de l'Université Paris-Saclay : subsidiarité, partage, participation.

L'accompagnement de la transformation sur tous les volets (recherche, formation, organisation administrative) est assuré au niveau de la DGS et des directions. Le souhait est de faire de la politique RH la colonne vertébrale de la transformation et de fluidifier les liens entre administratifs, techniques et formation/recherche. Les opérateurs (composantes universitaires, établissements-composantes et universités-membres associées), les structures de coordination (graduate schools et premier cycle) et les instances joueront un rôle dans le pilotage stratégique de cette nouvelle université.

H. HARARI-KERMADEC souhaite revenir sur la loi Bienvenue en France. Il est probable que l'université enregistre moins d'inscriptions d'étrangers cette année. Il paraît important de réaffirmer que les étudiants étrangers sont les bienvenus et qu'ils n'auront pas à payer 15 fois plus que les étudiants français ou européens.

S. RETAILLEAU répond que l'université possède des outils pour travailler sur ce sujet. Il convient cependant de distinguer deux points. S'agissant de Bienvenue en France, il s'agit d'un arrêté. Il n'est pas de la prérogative de la présidente de déclarer que l'Université n'appliquera pas la loi. Toutefois, il appartient à l'Université de déterminer la manière dont cette loi sera appliquée. Jusqu'à présent, l'exonération de tous les étudiants étrangers a été votée par l'Université Paris-Saclay, ce qui traduit son ouverture.

P. PETIT remarque que la soutenabilité à long terme des exonérations est contestable. Il convient de passer des conventions avec les établissements étrangers.

S. RETAILLEAU ne pense que le problème vienne de la soutenabilité de cette application. Il convient plutôt de s'emparer de la discussion sur le coût et le service rendu par l'Université dans l'accueil des étrangers.

J-Y. MERINDOL remarque que le document fait de la science ouverte un objectif important. Cependant, il est mentionné que la science ouverte consiste à rendre la science accessible aux chercheurs. Or la science ouverte a pour objectif de rendre la science compréhensible par un public beaucoup plus large. Il suffit de suivre les débats actuels sur la crise sanitaire, économique et sociale pour saisir l'importance de cette ouverture vers le grand public. La plupart des institutions académiques se révèlent incapables de traiter de ce sujet. Le contrat quinquennal pourrait être l'opportunité de mettre en place les outils permettant de ne pas se trouver dans cette situation, où chacun fait la liste des actions qu'il mène sans apporter de synthèse compréhensible par le grand public. **J-Y. MERINDOL** suggère d'ajouter des éléments sur la science ouverte qui ne seraient pas adressés uniquement aux chercheurs et aux scientifiques.

Pour les étudiants, la réussite de l'Université Paris-Saclay passe en grande partie par la capacité à nouer des liens avec les étudiants de divers établissements sur le périmètre. **J-Y. MERINDOL** juge que le document mérite d'être enrichi sur ce plan. Le document évoque l'expérience étudiante, avant de revenir vers des sujets certes importants, mais conventionnels comme le sport et le logement. L'expérience étudiante va plus loin. Elle comprend les associations et la vie collective entre étudiants.

Par ailleurs, **J-Y. MERINDOL** pense que le document devrait aller plus loin que le cadre formel imposé par le ministère. Outre les opérateurs, l'Université Paris-Saclay a mis au cœur de son organisation d'autres outils, tels que les UFR, qui détiennent une grande partie de la vie de l'Université. Certes, les UFR n'ont pas la personnalité morale, mais il serait intéressant d'expliquer

en annexe la manière dont elles agissent dans la stratégie de l'Université Paris-Saclay et en quoi leurs actions sont cohérentes avec celles de l'Université dans son ensemble.

Enfin, **J-Y. MERINDOL** pense que les ONR pourraient apporter en commentaire (non pas dans le contrat quinquennal, mais de manière publique) des explications sur la manière dont ils vont contribuer à la stratégie du contrat quinquennal. Cela donnerait des indications sur la manière dont les échanges entre l'Université et ses partenaires sont conçus à ce stade.

S. RETAILLEAU confirme que la science ouverte doit être mise en exergue. Ce point a été inclus dans la politique d'innovation en sciences participatives. Un article est actuellement en développement à Paris-Saclay et aborde au sujet du rapport du grand public à la science. L'article sortira prochainement pour amorcer une prise de conscience sur cette question.

S'agissant du sujet de la vie étudiante, **S. RETAILLEAU** partage le point de vue de J-Y. MERINDOL et prend note de ses remarques. Sur les ONR, la démarche mentionnée par J-Y. MERINDOL était prévue. En revanche, il n'était pas prévu de le faire avec les UFR. **S. RETAILLEAU** prend note de cette suggestion.

C. GARBAY pense que l'international pourrait être développé. La crise actuelle a révélé des faiblesses au niveau de l'Europe. L'Université pourrait utiliser les relations des chercheurs pour mettre en place un rapprochement entre les chercheurs de différents pays d'Europe.

S. RETAILLEAU répond que l'Université Paris-Saclay fait partie des cinq universités sélectionnées dans le cadre de l'European University Global Health pour être un acteur-clé dans la construction et l'expérimentation d'une politique européenne sur la santé globale. Ces expérimentations portent sur la formation, l'étudiant européen, la recherche ou encore le lien avec le monde socioéconomique. L'Université Paris-Saclay est en train de se positionner fortement sur tous les réseaux d'universités européennes.

M. GRAZIANI recommande d'ouvrir des séminaires scientifiques communs entre les entreprises, les laboratoires et les étudiants.

S. RETAILLEAU répond que l'Université Paris-Saclay tente des événements mutualisés de ce type. **M. MARITON** a déjà fait remonter ce sujet. L'Université Paris-Saclay a également ouvert les bibliothèques aux industriels. Elle prend note de ce point à inclure dans le contrat.

J-O. KLEIN remarque que l'Université Paris-Saclay affiche son soutien aux actions relatives à plusieurs questions d'ordre éthique (diversité, soutenabilité environnementale, etc.). Par la suite, dans les annexes présentant les jalons et indicateurs jusqu'à 2024, ces éléments sont absents. Il serait bien de les inclure.

S. RETAILLEAU répond que le travail sur le lien avec les valeurs de l'Université est en cours. Certains indicateurs méritent d'être ajoutés par rapport à ceux indiqués par le ministère, à condition de ne pas aller jusqu'à la surcharge.

A. AUMIS remarque que, s'agissant de la vie étudiante, la nécessaire mutualisation des établissements sur la construction des structures culturelles, sportives et de lieux de vie partagés gagnerait à être mise en exergue dans l'objectif « Promouvoir une vie de campus de qualité, sous tous ses aspects ».

S. RETAILLEAU en prend note.

E. IACONA précise que ce sujet sera abordé en conseil d'administration au mois de juillet, ce qui permettra de poursuivre les échanges. Entre-temps, la journée de travail prévue en juin avec le ministère aura eu lieu.

2. Graduates Schools et Institut

a. Création des Graduate Schools et de l'Institut

C. LARTIGUE rappelle que la structuration de l'Université Paris-Saclay telle qu'elle a été approuvée dans le modèle cible est constituée, de composantes et d'établissements-composantes, d'universités-membres associées qui sont les acteurs politiques et opérationnels, mais aussi de structures internes de coordination visant à coordonner la formation et la recherche (formations de premier cycle pour les structures pré-master, graduate schools et Institut pour les niveaux master et doctorat).

La création des graduate schools et de l'Institut se déroule en trois temps :

- Groupe de travail GS & Institut (de juin 2018 à janvier 2020) ;
- Groupes de préfiguration GS & Institut (depuis septembre 2019) ;
- Fonctionnement provisoire (à partir de mai 2020).

▪ Travail du GT GS & Institut

- Ce GT comprend environ 30 personnes, parmi lesquelles des représentants des schools, des représentants des départements de recherche, des représentants des ED, des représentants du CAC, des représentants des établissements et des représentants des ONR.
- Environ 30 réunions ont été organisées au sein de ce GT entre juin 2018 et janvier 2020, à raison de deux par mois entre septembre 2018 et septembre 2019.
- Le travail du GT portait sur les objectifs de l'organisation en GS Instituts, les concepts associés, les éléments de gouvernance, la méthodologie de structuration, les processus/activités/indicateurs, le cadrage et l'accompagnement des groupes de préfiguration.
- Les objectifs de ces structures de coordination sont les suivants :
 - Rendre visibles et valoriser les diplômes, les diplômés et les activités de recherche de la GS aux niveaux national et international « externe » ;
 - Développer les synergies et les mutualisations entre acteurs sur le périmètre de la GS « interne ».
- Le premier de ces objectifs est tourné vers l'extérieur, alors que le second consiste à coordonner en interne des actions et des activités autour d'une thématique, d'une ou plusieurs disciplines ou encore autour de missions.
- Les briques de base ont été constituées de la manière suivante :
 - Mentions de masters, de programmes de formation, d'écoles doctorales et d'actions de recherche ;
 - Un ensemble d'équipes de formation et d'équipes de recherche contributives.
- Le GT a également travaillé à proposer des éléments de gouvernance. Pour mettre en œuvre ses missions, la GS s'appuie plus particulièrement sur un conseil de Graduate School, un Directeur et une équipe de direction, ainsi qu'un coordinateur.
- Le RI précise la composition du conseil et de l'équipe de direction, les attributions du conseil, le rôle du directeur et de l'équipe de direction, ainsi que le rôle du coordinateur. Inscrit dans un

système expérimental, le RI sera évolutif. Un bilan pourra être réalisé au bout d'un an pour observer la manière dont ce fonctionnement s'est déroulé.

Après avoir travaillé avec le GT et les communautés, la structuration a été proposée. Elle consiste en un découpage en 17 GS et 1 institut :

- Les GS peuvent être des GS disciplinaires, thématiques ou de mission.
- L'Institut se concentre sur une thématique phare, transverse, et porte principalement sur des activités de recherche et d'innovation.

Pour chaque structure, une fiche d'identité a été créée pour expliquer son domaine, sa thématique, sa discipline ou sa mission, mais aussi ses axes forts et les briques de base qui la constituent (mentions de master, écoles doctorales, programmes de formation et actions de recherche).

▪ Travail des groupes de préfiguration GS & Institut

Une fois cette structuration établie, un travail a été réalisé avec les groupes de préfiguration, chacun étant associé à une GS ou un Institut.

Le travail des groupes de préfiguration consiste à définir le périmètre scientifique et pédagogique de ces GS, de leur donner un projet, d'aider à la consolidation du RI et de travailler sur des éléments de communication pour faire adhérer la communauté au projet de la GS.

Ces groupes se réunissent à une fréquence soutenue. Un certain nombre de séminaires ont été organisés depuis septembre 2019.

- Création du RI cadre des graduate schools et sa validation
- Quand le RI cadre sera validé, un fonctionnement transitoire sera mis en place avec un conseil provisoire de la GS, qui validera la composition du conseil de GS. Ce fonctionnement transitoire s'étendra jusqu'à juillet, voire au-delà. Dès lors que les élections auront eu lieu, il existera un conseil incomplet. Les élections du personnel auront lieu en juillet et les élections des usagers à la rentrée.
- Rappel du rôle des opérateurs et partenaires
- Les GS sont des structures de coordination et n'ont pas de services.
- Les opérateurs sont des composantes, établissements composantes et universités-membres associées. Ils mettent des moyens humains et financiers au travers des masters, des écoles doctorales et des équipes de recherche.
- Les ONR partenaires apportent leur contribution au travers des équipes de recherche.
- Les opérateurs et ONR partenaires participent à la stratégie de formation, de recherche et d'innovation et à la gouvernance des GS et de l'Institut. L'un des opérateurs assure la coordination, qui consiste à mettre en commun les moyens mis par les autres opérateurs et à assurer l'exécution du budget de la GS (qui vient principalement de l>IDEX).
- Création des 17 GS & Institut
- Au niveau des statuts, il est rappelé que toute création d'une école graduée doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration après avis du Comité de Direction Elargi, du CAC

et du CT. La première validation au Comité de Direction Elargi a eu lieu le 25 mars ; la validation au CAC s'est déroulée le 6 avril 2020 et la validation en CT le 20 avril 2020.

- L'objectif pour la réunion de ce jour est de proposer la validation de la création des 17 Graduate Schools et de l'Institut, avec le nom du coordinateur. Cette validation permettra de commencer à alimenter les systèmes d'information avec les noms des GS, ce qui facilitera les inscriptions des étudiants, mais aussi de créer les éléments d'unité budgétaire et de se doter d'éléments de communication vers l'extérieur.

Le calendrier est le suivant :

- CA du 20 avril : validation des noms des GS, avec leur périmètre et les opérateurs ;
- CA de mai : validation du RI cadre, qui permettra de lancer le fonctionnement transitoire ;
- CA du 22 juin : désignation des membres du conseil provisoire ;
- A partir de juillet : fonctionnement avec un conseil incomplet, élections des personnels, désignation des membres nommés, élections des usagers.

F. CORDIER sollicite des exemples de thématiques de recherche transverses des instituts.

C. LARTIGUE répond que l'institut créé est l'Institut des Sciences de la Lumière. La thématique porte donc principalement l'optique. L'institut s'appuie ainsi essentiellement sur les graduate schools de physique et de sciences de l'ingénieur.

S. RETAILLEAU ajoute que pour une thématique comme la photonique, une partie peut relèver de de technologie comme la fabrication de réseaux photonique, alors qu'une autre relève plus de la physique de la lumière ou de l'optique. Cette thématique de recherche sera donc à cheval sur plusieurs graduate schools.

C. GARBAY demande si une analyse a été menée pour anticiper le nombre d'étudiants, de doctorants et d'enseignants pour chaque graduate school. Elle demande également s'il existe des modules communs entre les graduate schools pour faciliter les liens.

C. LARTIGUE répond que le nombre d'étudiants de master, de doctorants et d'académiques par graduate school a été estimé. Les graduate schools présentent des dimensions très variables.

S. RETAILLEAU répond que la création des graduate schools est partie d'une volonté de rendre visibles certains secteurs déjà visibles ou que l'Université Paris-Saclay souhaite développer. Les graduate schools porteront une offre de formation de masters et d'équipes de recherche. Il existe des UE communes entre les masters, mais des graduate programs intermasters seront développés. Ces programmes permettront de réfléchir à l'évolution des métiers et des mentions de master.

C. GARBAY demande si les graduate schools proposeront des enseignements en anglais.

S. RETAILLEAU répond qu'il existe déjà beaucoup de parcours en anglais. Chaque discipline propose au moins un ou deux parcours en anglais.

C. GARBAY souhaite savoir comment se positionneront ces graduate schools par rapport aux écoles doctorales.

S. RETAILLEAU répond que les écoles doctorales sont très cadrées par décret. Le dépôt de l'offre d'écoles doctorales et le passage au HCERES a eu lieu en février 2019, à un moment où le pavage des graduate schools n'était pas encore défini. Quelques écoles doctorales se trouvent ainsi

actuellement sur deux graduate schools pour leur thématique. Concernant la recherche, il a été estimé que les membres des équipes de recherche pouvaient contribuer à plusieurs graduate schools. D'ailleurs, certaines équipes sont interdisciplinaires et se trouvent dans plusieurs graduate schools. L'idée est de casser les silos et de ne pas former de groupes hermétiques. Une graduate school est une communauté de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, mais ces équipes doivent communiquer entre elles. L'objectif est d'accorder une forte liberté à la recherche, tout en assurant une gestion opérationnelle cohérente.

S. CARDON demande confirmation que l'Université d'Evry ne coordonne pas de graduate school.

C. LARTIGUE le confirme.

H. CHEVREL remarque que la présentation indique les noms du coordinateur de chaque graduate school. Il demande comment s'est opéré le choix de ces opérateurs.

C. LARTIGUE répond que le choix a été fait vers le mois de juillet 2019. Quand la structuration des graduate schools a été définie, certains opérateurs se sont positionnés comme coordinateurs de ces dernières. Les opérateurs se sont ensuite mis d'accord entre eux pour désigner un coordinateur. Certains coordinateurs assurent également en partie la direction de la graduate school.

S. RETAILLEAU précise que l'Université d'Evry n'a pas émis le souhait de coordonner de graduate school. En revanche, certaines équipes de direction de graduate schools pour lesquelles l'université d'Evry est opérateur seront composées de EC/C de l'université.

P. PETIT remarque que le règlement intérieur doit permettre de garantir la transparence du fonctionnement et de protéger de certaines dérives observées dans le monde de la recherche, notamment la captation des moyens et des décisions par un nombre limité de personnes. Par ailleurs, selon les remarques remontées au sein du collectif CFDT, les graduate schools ne sont que l'un des éléments interagissant pour les moyens et les campagnes de postes. L'implication du premier cycle et des écoles a été rappelée précédemment. En outre, il semble que les graduate schools ne maîtrisent pas l'évolution des carrières.

S. RETAILLEAU insiste sur le fait qu'il n'y a pas de « collègues » dans la graduate schools, qui ne contiennent que des étudiants et des formations. D'une part, un enseignant-chercheur doit enseigner à tous les niveaux de formation, selon son rattachement et ses missions. La graduate school est donc dans l'impossibilité d'assurer un rôle RH, mis à part dans la remontée de besoins pour la formation et la recherche.

P. PETIT remarque que des messages contradictoires sont envoyés. Tout d'abord, il salue l'initiative de repousser les élections à l'automne, ce qui permettra aux collègues de s'approprier les sujets et de voter dans de bonnes conditions. Cependant, des fonctionnements transitoires seront établis pour les graduate schools. Le souhait de la CFDT est que ces fonctionnements transitoires soient limités dans le temps. De cette manière, une fois que les élections auront eu lieu, l'organisation basculera dans un fonctionnement 100 % non transitoire.

Par ailleurs, **P. PETIT** ne comprend pas en quoi consiste l'Institut. Ce dernier ressemble à un objet bizarre, comme s'il avait été créé pour permettre à l'établissement IOGS de conserver un certain contrôle sur ses thématiques de recherche et les moyens associés. **P. PETIT** demande des précisions sur les interactions entre les graduate schools et l'Institut sur les thématiques communes.

S. RETAILLEAU répond que la construction des graduate schools et de l'Institut repose sur une cohérence scientifique, thématique, disciplinaire, et par la suite sur les objets transverses. Certes, l'IOGS peut être mis en exergue, mais c'est aussi le cas d'autres laboratoires, notamment dans l'optique. L'Institut se caractérise par le fait qu'il ne porte pas de mention de master ni d'école doctorale. En cela, il n'entre pas en concurrence avec les graduate schools sur les formations.

S'agissant des laboratoires et des thématiques de recherche, certains ne peuvent pas se cantonner à une graduate school avec un axe précis. Les laboratoires comme le C2N ou le laboratoire Charles Fabry sont ainsi à cheval sur plusieurs graduate schools. L'institut est spécifique, mais dans les objets transverses qui seront travaillés aussi bien en recherche qu'en graduate program, certaines thématiques seront identiques. La cohérence a été travaillée sur une base scientifique, et est d'ailleurs cohérente avec des discussions menées en amont dans le département de recherche PHOM.

T. LACHAUME remarque que certaines graduate schools ont des noms en français et d'autres des noms en anglais. Il demande ce qui justifie ce choix.

C. LARTIGUE répond que les graduate schools ont toutes un nom français et un nom anglais. L'un de ces deux noms devient leur nom d'usage. Certaines graduate schools ont préféré adopter le nom anglais pour une meilleure visibilité à l'international. Cependant, c'est le nom français qui sera porté sur le diplôme.

T. LACHAUME remarque que la graduate school « Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur » est plus transverse des autres. Il demande si des étudiants seront rattachés à cette graduate school et souhaite avoir des précisions sur les mentions de master rattachées à cette graduate school.

C. LARTIGUE répond que des formations spécifiques seront rattachées à cette graduate school concernant les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cela comprendra des parcours de formation particuliers, mettant l'accent sur les formations à la recherche et à l'enseignement supérieur, notamment les magistères, le diplôme de l'ENS Paris-Saclay ou d'autres formations de ce type. Cette graduate school s'appuiera sur des parcours « intensifs », qui apporteront des compléments de formation dans ces domaines aux étudiants qui souhaitent très tôt s'orienter vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

S. RETAILLEAU précise que cette graduate school ne comportera pas de mention de master. Des étudiants lui seront cependant rattachés. Elle leur proposera des diplômes complémentaires sur ces métiers. Il s'agit de mettre en exergue un potentiel fort de l'université, celui d'offrir ces parcours spécifiques permettant de former des chercheurs et des enseignants-chercheurs de très haut niveau. Ces parcours capitalisent sur les formations existantes de plusieurs établissements, composantes et établissements-composantes. Cette graduate school mettra l'emphase sur cette force en mutualisant ces formations pour leur offrir un potentiel encore plus grand.

T. LACHAUME demande si des élus étudiants seront rattachés à cette graduate school.

C. LARTIGUE répond par l'affirmative.

E. IACONA propose aux membres du Conseil d'administration de passer au vote.

J-O. KLEIN rappelle qu'il avait demandé que les seuls points mis à l'ordre du jour des conseils soient les points urgents ou en lien avec le confinement, compte tenu de la difficulté à interagir de façon collégiale et efficace à distance. Néanmoins, la liste UHDE votera en faveur de la création des graduate schools, afin ne pas bloquer les validations des maquettes pour la rentrée 2020. Pour les RI, il demande que le CHSCT soit consulté et soutiendra une éventuelle demande d'expertise externe de la part du CHSCT.

S. RETAILLEAU demande des précisions sur la demande d'expertise externe.

J-O. KLEIN répond que le CHSCT envisage de faire appel à un expert externe pour évaluer l'impact de la réorganisation sur les personnels.

G. VERSCHEURE précise que la demande du CHSCT fait suite à l'intervention du cabinet Plein Sens en septembre 2019. La demande d'expertise est en cours de traitement. Le cahier des charges a été évoqué lors de la dernière réunion CHSCT et sera finalisé prochainement.

S. RETAILLEAU précise qu'une expertise risque de perturber le calendrier. Celui-ci a été détendu pour des raisons évidentes, mais que le travail doit avancer. Il ne serait pas judicieux de laisser les graduate schools fonctionner avec les préfigurateurs et les modes de fonctionnement transitoires. S'agissant du RI, il est important qu'il soit présenté au CHSCT, mais son impact sur les personnels est faible. Le RI cadre doit passer en CA le 18 mai.

G. VERSCHEURE pense que le passage du RI en CHSCT ne posera pas de problème. En revanche, la demande d'expertise externe ne sera pas compatible avec ce calendrier.

S. RETAILLEAU propose d'étudier le calendrier par rapport aux différentes contraintes.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la création des 17 graduate schools listées et de l'Institut des Sciences de la Lumière.

b. Règlement intérieur des Graduate Schools et l'Institut

E. IACONA précise que le travail sur le règlement intérieur des graduate schools et de l'Institut a été reporté à un conseil d'administration exceptionnel prévu en mai.

IV. Points de gouvernance et de fonctionnement

1. Délégation de pouvoir (compléments)

G. VERSCHEURE rappelle qu'une série de délégations de pouvoir a été votée en Conseil d'administration. Il s'avère que cette délégation doit être complétée.

Les délégations de pouvoir sont prévues par l'article 14 des statuts de l'Université Paris-Saclay, qui prévoit que certaines décisions puissent être déléguées à la présidente de l'Université Paris-Saclay, afin de fluidifier la gestion courante de l'université sans réduire le pouvoir du Conseil d'administration – les délégations proposées concernent toujours des montants limités.

Il est proposé de donner à la présidente les délégations suivantes :

- Accords et conventions :
 - Pouvoir verser des subventions d'un montant inférieur à 10 000 euros sans avoir à solliciter le Conseil d'administration ;
 - Pouvoir accepter les propositions émises par la CVEC, les aides aux projets étudiants et l'aide à la mobilité internationale étudiante ;
- Acceptation des dons et legs :
 - Pouvoir approuver les sorties d'inventaire des biens du domaine mobilier pris par l'université d'une valeur nette comptable inférieure à 10 000 euros ;
- Autres dispositions :
 - Pouvoir approuver les droits d'inscription à des colloques pour un montant inférieur à 100 000 euros ;
 - Pouvoir approuver les remises de prix et l'approbation pour des montants inférieurs à 5 000 euros ;
 - Pouvoir approuver les admissions en non-valeur et remises gracieuses inférieures à 5 000 euros.

En revanche, l'approbation du Conseil d'administration était sollicitée pour déléguer à la présidente les décisions modificatives. Il s'agissait d'accepter des recettes donnant lieu à l'ouverture de crédits de même montant. Or à ce stade, dans l'article 14 des statuts de l'université, il n'est pas prévu que le Conseil d'administration puisse donner délégation en matière de décision de modification du budget, même si cette mention figure à l'article L712-3 du Code de l'éducation. Il conviendra de vérifier s'il est possible d'appliquer un article réglementaire du Code de l'éducation, qui concerne le décret financier permettant les modifications du budget. **G. VERSCHEURE** propose ainsi de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration, afin d'avoir une analyse juridique certaine de la part du ministère.

Les délégations de pouvoir accordées donneront lieu à une restitution en Conseil d'administration dès que celui-ci se réunira.

T. LACHAUME ne comprend pas le besoin de déléguer l'approbation des propositions de la CVEC. En effet, celle-ci ne se réunit pas souvent dans l'année. En France, les universités sont fréquemment critiquées pour leur manière d'utiliser les fonds CVEC, qui ne serait pas directement dans l'intérêt des étudiants. **T. LACHAUME** estime problématique qu'aucune commission statutaire ne valide l'utilisation de ces fonds et que celle-ci soit confiée à une instance qui n'est pas constituée d'élus. Il est regrettable que le sujet ne passe pas en CA, alors que ce serait l'occasion de discuter de la vision globale de l'utilisation des fonds CVEC par l'établissement.

G. VERSCHEURE répond que ce sujet sera discuté au moment de la discussion sur le budget.

A. AUMIS remarque que le passage en CA est incompatible avec la réactivité nécessaire pour l'utilisation de ces fonds. D'autre part, la composition des commissions est réglementaire, ce qui leur confère une légitimité.

S. RETAILLEAU conseille fortement aux étudiants de lui donner délégation. En effet, la constitution de la commission sera revue à l'été. Dans l'intérêt des étudiants, il convient de faire preuve d'une vraie réactivité pour débloquer des fonds. Cette délégation n'empêchera pas la discussion sur l'utilisation globale des fonds d'avoir lieu.

E. IACONA ajoute que le CA recevra une liste des actions réalisées avec ces fonds.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la **majorité** (1 abstention) les délégations de pouvoir à la présidente telles que présentées dans le projet de délibération.

2. Délégation de pouvoirs dans le cadre de l'exécution du Contrat de partenariat relatif à l'opération Biologie-Pharmacie-Chimie

G. VERSCHEURE rappelle que l'Université Paris-Saclay a repris les biens, droits et obligations de l'Université Paris-Sud sur l'opération de construction du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie. Il s'agit à présent, pour le Conseil d'administration, de donner délégation à la présidente pour qu'elle puisse signer les actes afférents à l'exécution du contrat de partenariat, dans la continuité du transfert de cette opération de l'Université Paris-Sud à l'Université Paris-Saclay. La présidente rendra compte au Conseil d'administration des éléments qu'elle signera au moins une fois par an, cette opération représentant des montants conséquents dans les finances de l'université.

J-O. KLEIN remarque que la liste UHDE est par principe prudente sur les partenariats public-privé, qui posent de nombreux problèmes dans d'autres universités ou dans d'autres établissements publics. La liste UHDE votera contre par principe, estimant qu'un contrôle serré et collégial doit être exercé sur ce type de partenariat.

S. RETAILLEAU comprend la position de J-O. KLEIN, mais pense que la réactivité tend à diminuer le risque de dérapage. L'absence de délégation constitue un blocage majeur dans le maintien du

PPP. L'université a négocié, dans ce PPP, des éléments que personne n'a réussi à obtenir en France, notamment les taux associés au contrat ANR. Il est primordial de garder la main sur le suivi. Des retours seront bien évidemment effectués en CA. Cependant, le CA n'a lieu que quatre fois par an. En outre, le contexte actuel amène des dérapages sur les chantiers et des démarches à accomplir auprès du ministère pour éviter les surcoûts liés à la sortie de crise. Il est très important de pouvoir se montrer réactif.

G. VERSCHEURE ajoute que tout non-respect des délais pèsera sur les finances de l'université.

S. RETAILLEAU précise qu'il s'agit d'un projet majeur de 700 millions d'euros et qu'elle a tout intérêt à porter un certain nombre de sujets au CA, compte tenu de leur impact et de la responsabilité engagée. La délégation concerne des décisions qui n'impactent pas le fonctionnement de l'université. Il est important pour les partenaires d'entretenir un lien très serré.

C. DOURSAT remarque qu'AgroParisTech se trouve dans un PPP. Il comprend le poids et l'impact de ce sujet. Toutefois, il conseille à la présidente de se faire entourer. Par expérience, il sait que les dérapages sont nombreux.

S. RETAILLEAU assure avoir pleinement conscience des risques liés au PPP. Toutefois, par expérience, elle sait à quel point il est important d'entretenir ce lien serré sur des sujets très pratiques. En l'absence de ce lien, il est impossible d'être réactif, ce qui a des conséquences catastrophiques sur le projet.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la **majorité** (4 contre, 1 abstention) la délégation de pouvoirs dans le cadre de l'exécution du Contrat de partenariat relatif à l'opération Biologie-Pharmacie-Chimie.

3. Bureau de l'Université Paris-Saclay :

a. Répartition des sièges dans le Bureau Université

E. IACONA présente la proposition de répartition des sièges dans le Bureau Université :

- 2 enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants du CA.
- 2 enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants des 3 conseils CR, CFVU et CT.
- 1 BIATSS de chaque conseil (CA, CR, CFVU et CT).
- 1 étudiant du CA et 1 doctorant de la CR.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'**unanimité** la proposition de répartition des sièges dans le Bureau Université.

b. Désignation des membres dans le Bureau Université

E. IACONA présente la proposition de désignation nominative des membres pour le Bureau Université :

- 2 enseignants chercheurs, chercheurs ou enseignants du CA :
 - Jacques-Olivier KLEIN (suppléante : I. POPA),
 - Jean-Denis Faure (suppléant : C. CAVE),
 - (Pascal PETIT, suppléant de Jessica PERICAUD).
- 2 enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants des 3 conseils CR, CFVU et CT :

- Serge EDOUARD (suppléant : Steven MARTIN),
 - Emmanuel ODIC (suppléant : Delphine MORINI),
 - Bertrand GAKIERE.
- 1 BIATSS de chaque conseil (CA, CR, CFVU et CT) :
 - J-M. BOCHEREL,
 - André DIDIER (suppléant Jérôme BICHERON),
 - Jessica PERICAUD (suppléant : Raynald COSSARD),
 - Samuel COSTANTIN (suppléante : Sarah BORATAV).
 - 1 étudiant du CA et 1 doctorant de la CR :
 - Teddy LACHAUME (suppléante : Lynda BENTOUCHA),
 - Sébastien PILUSO (suppléant : Fabien COQUERY).

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de désignation nominative des membres du Bureau Université telle que présentée dans le projet de délibération.

4. Désignation des membres de la Commission des statuts

E. IACONA soumet au vote la désignation des membres de la commission des statuts :

- 4 membres élus du CA :
 - 2 représentants enseignants-chercheurs ou assimilés : Christophe DOURSAT (suppléante : I. POPA) ; Murielle Chagny ;
 - 1 représentant des usagers : Teddy LACHAUME (suppléant : Guillaume RIPERT) ;
 - 1 représentant des personnels BIATSS : J-M. BOCHEREL
- 2 membres élus de la CR représentants les enseignants chercheurs ou assimilés :
 - Bruno ROBILLARD (suppléante : Julie ETHEVERRY BOURNAT) ; Delphine MIKA ;
- 2 membres élus de la CFVU :
 - 1 représentant enseignant-chercheur ou assimilé : Sylvie GUESSAB
 - 1 représentant des usagers : Sébastien WILLEMET (suppléant : Nicolas CASSE)

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de désignation des membres de la commission des statuts telle que présentée dans le projet de délibération.

5. Création du bureau du conseil d'administration et nomination de ses membres

E. IACONA rappelle que le Bureau du Conseil d'administration se réunit environ un mois avant chaque conseil pour préparer les points à l'ordre du jour et les délibérations. Il a également la possibilité d'échanger sur les documents nécessaires à la tenue du conseil pour éclairer les membres.

La composition du bureau du Conseil d'administration est la suivante :

- Membres de droit : le président de l'Université ou son représentant ; le vice-président du CA ; le directeur général des services ou son représentant ;
- Invités permanents : l'agent comptable ; le directeur des affaires budgétaires ;
- Membres élus : 1 représentant par liste + 1 suppléant ;
- Invités selon les sujets.

Il est proposé que chaque liste présente au Conseil d'administration un titulaire et si possible un suppléant. Il appartient au titulaire, en cas d'empêchement, de transmettre la convocation à son suppléant, afin de s'y faire représenter.

Les noms suivants sont proposés après accord de ces derniers :

- Lynda BENTOUCHA (suppléant : Pierre-Antoine LE MAT) ;
- Jean-Michel BOCHEREL ;
- Katarzyna GOLAS ;
- Jacques-Olivier KLEIN (suppléante : Iuliana POPA) ;
- Pascal PETIT (suppléant : Samuel COSTANTIN) ;
- Guillaume RIPERT (suppléante : Marie CUSSIGH) ;
- Frédéric VERNIER (suppléant : Jean-Denis FAURE).

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'**unanimité** la création du Bureau du Conseil d'administration et sa constitution nominative telle que présentée dans le projet de délibération.

6. Extension de l'année universitaire

E. IACONA précise que ce point n'était pas à l'ordre du jour, mais souhaite, du fait du contexte actuel, le proposer à l'approbation des élus.

S. RETAILLEAU explique qu'il s'agit d'étendre l'année universitaire de 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020, afin que les étudiants dont l'année est en cours n'aient pas besoin de se réinscrire pour obtenir leur diplôme. Cette mesure liée à la crise COVID-19 a été décidée au niveau national, mais doit être validée par tous les CA.

A. AUMIS attire l'attention du CA sur les possibles difficultés de logement liées au prolongement des stages au-delà du 31 août.

S. RETAILLEAU assure en avoir conscience.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la **majorité** (2 contre), l'extension de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

V. Approbation des comptes de l'exercice 2019 de l'Université Paris-Sud et de la COMUE

1. Compte financier 2019 de l'Université Paris Sud / exécution budgétaire

O. BERTHELOT-EIFFEL présente les comptes de 2019.

En 2019, l'Université Paris-Sud a financé et exécuté 4 172 ETPT (équivalents temps plein travaillés).

Les recettes budgétaires s'établissent à 426 260 315 euros. 80 % des recettes globalisées proviennent des SCSP (subvention annuelle de l'Etat), un poste que l'on retrouve dans presque

toutes les universités. L'importance des recettes fléchées, qui s'élèvent à 91 845 413 euros, constitue un élément particulier à Paris-Sud et se retrouvera à Paris-Saclay.

Les dépenses budgétaires ont représenté 427 067 525 €. La masse salariale représente le poste de dépenses le plus important (278 768 748 euros), comme dans toutes les universités. L'investissement représente 88 384 634 euros.

Le solde budgétaire sur l'année 2019 est négatif de 807 210 euros, ce qui n'est pas problématique. En effet, au 31 décembre 2019, le solde budgétaire de l'Université Paris-Sud est de 113 millions d'euros. Le solde de la ComUE s'établit quant à lui à 33 millions d'euros. L'Université Paris-Saclay achève ainsi son premier exercice budgétaire avec un solde positif de 146 millions d'euros de trésorerie.

Le taux d'exécution sur les crédits de paiement s'élève à 95 %, contre 89 % en 2018, ce qui reflète une meilleure prévision des décaissements. En revanche, le taux d'exécution des autorisations en engagement passe de 94 % en 2018 à 90 % en 2019, ce qui témoigne d'une moins bonne prévision dans les besoins en engagement et constitue un point d'attention.

Le taux d'exécution des recettes est satisfaisant, puisqu'il s'établit à 102 %, ce qui montre que l'Université a surencaissé par rapport aux prévisions budgétaires, notamment sur les opérations immobilières.

Les recettes d'enseignement sont constituées des droits d'inscription, de la formation continue, de la taxe d'apprentissage et des CFA. Au total, elles s'élèvent à 22 millions d'euros, soit 6 % des recettes d'exploitation. Pour l'instant, cette proportion demeure marginale, mais ce poste fait partie des éléments susceptibles de venir augmenter les recettes de l'université et doit donc être travaillé.

L'évolution de ces recettes (-1,5 million d'euros) s'explique principalement par la diminution de la CFVAE (formation continue). Celle-ci avait connu une très forte exécution en 2018, qui s'expliquait par la comptabilisation en 2018 de recettes de 2017. Les recettes sont ainsi revenues à un montant plus classique.

Par ailleurs, les droits d'inscriptions ont été impactés par la création de la CVEC, dont une partie du financement provient de droits initialement perçus par les universités.

Concernant la structure des dépenses de l'Université Paris-Sud, le volume des dépenses en formation et en recherche est d'environ 124 millions d'euros et évolue très peu. L'élément atypique des comptes de Paris-Sud concerne l'immobilier, qui a connu un pic important d'engagements en 2018. Ce pic s'explique par le partenariat public-privé établi sur BPC, l'intégralité des travaux ayant été engagés en 2018. En 2019, le montant revient à un niveau plus classique.

L'Université Paris-Sud a laissé une situation financière saine. Tous les indicateurs de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) sont au vert : le résultat net comptable est supérieur à 0, la trésorerie représente 121 jours des dépenses décaissables, les produits encaissables hors SCSP représentent 19 % (pour un seuil d'alerte entre 13 % et 15 %) et la masse salariale représente 79,2 % des dépenses (pour un seuil d'alerte de 82 %).

Ce constat favorable ne doit pas empêcher de continuer à travailler, au niveau de l'Université Paris-Saclay, à l'agrégation des comptes financiers de la ComUE et de Paris-Sud, mais aussi d'engager une prospective annuelle selon le nouveau modèle des comptes de l'université.

2. Comptes financiers 2019 de la ComUE et de l'Université Paris-Sud – présentation par l'agent comptable

A. GUERMANN rappelle que la ComUE avait été créée en décembre 2014 et avait repris notamment les activités du PRES (pôle de recherche d'enseignement supérieur) de l'Université Paris-Sud, qui avait été dissout à cette occasion. Progressivement, la ComUE avait repris les activités gérées jusqu'à décembre 2017 par la Fondation de Coopération scientifique Université Paris-Saclay. En 2017, la ComUE s'était notamment vue transférer, par l'Agence nationale de la recherche, la gestion des programmes IDEX, IDEFI et LABEX. La fin de la ComUE et de l'Université Paris-Sud transfère la gestion de ces activités à l'Université Paris-Saclay.

Pour la ComUE, le compte financier est constitué des éléments suivants :

- Une liasse budgétaire et comptable composée de 11 tableaux confectionnés par l'ordonnateur et le comptable ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : le bilan, le compte de résultat, l'état de l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe des comptes annuels ;
- La balance générale des comptes ;
- Le rapport du commissaire aux comptes (pour l'Université Paris-Sud) ;
- Le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Points significatifs de l'exercice 2019

Pour l'Université Paris-Sud, les points significatifs de l'exercice 2019 ayant un impact sur les comptes sont les suivants :

- Dans le cadre du marché de partenariat de l'opération immobilière BPC Biologie Pharmacie Chimie, deux faits significatifs sont à signaler en 2019 :
 - Le versement anticipé au profit du prestataire du marché d'une partie de la vente du site de Châtenay-Malabry pour un montant de 18,9 millions d'euros ;
 - La cristallisation du taux du prêt de la Banque européenne d'Investissement à 0,887 %, correspondant au prêt de 140 millions d'euros dont les échéances de remboursement vont s'étaler de juin 2022, date prévisionnelle de mise à disposition des ouvrages, à mars 2047.
- La mise en service de plusieurs opérations immobilières pour 57 millions d'euros sur un montant total d'investissements de 88 millions d'euros.
- Afin de satisfaire aux exigences de qualité comptable, il a été procédé en 2019 à un certain nombre d'opérations de régularisation, comptabilisées au titre de l'actif immobilisé et de l'actif circulant, du résultat et des dettes et en contrepartie du report à nouveau, conformément à l'instruction comptable du 12 février 2014 (BOFIP-GCP) relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs.

Pour la ComUE, les points significatifs sont les suivants :

- Depuis le 1er janvier 2017 la ComUE Université Paris-Saclay gère les fonds IDEFI, IDEX, LABEX et divers autres programmes. Cette gestion a été transférée de la fondation de coopération scientifique Paris Saclay vers la ComUE par une décision de leurs conseils

d'administration respectifs. En 2019 le transfert définitif a été acté par une convention de dévolution, validée par le conseil d'administration de la ComUE le 13 novembre 2019.

- En 2019, un audit de gestion de l'IDEX a été commandité par la ComUE auprès du cabinet Ernst et Young. L'objectif de cet audit traduisait une démarche d'évaluation des risques dans le cadre de la gestion de l'IDEX. L'analyse a porté sur un échantillonnage de relevés de dépenses transférées à l'ANR en 2017 et 2018, afin d'évaluer l'éligibilité des dépenses engagées au regard du règlement financier de l'ANR. Les conclusions de l'audit n'ont pas permis d'évaluer de manière fiable une provision pour risques et charges. De plus, les règles de comptabilisation des provisions pour risques et charges ne sont manifestement pas remplies au titre des travaux entrepris. Certains travaux devront certainement être entrepris sous l'égide de l'Université Paris-Saclay pour compléter cette analyse.

Ces opérations sont détaillées dans l'annexe aux comptes annuels.

Résultats patrimoniaux

Comptes de résultat

Pour les deux établissements, le résultat est excédentaire, s'établissant à 1 313 136 euros pour la ComUE et à 7 315 481 euros pour l'Université Paris-Sud. La capacité d'autofinancement s'élève à 1,4 million d'euros pour la ComUE et 14,4 millions d'euros pour l'Université Paris-Sud.

Les deux établissements présentent des modèles très différents, avec des structurations de dépenses et de recettes qui ne sont pas du tout identiques entre les deux établissements.

- Modèle de la ComUE

Le modèle économique de la COMUE étant essentiellement redistributif : 80 % des dépenses de l'établissement et des recettes sont redistribuées au profit des membres pour réaliser des actions. La ComUE jouait le rôle de « boîte aux lettres » pour l'essentiel de son activité. Les charges de personnels sur budget propre représentent 7,2 % des charges.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des avances de l'ANR. Celles-ci sont constatées dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'avancement des programmes (85 % des produits). Ces avances de l'ANR impactent au fur et à mesure de compte de résultat.

La subvention de l'Etat ne représente que 2,2 % des produits.

Pour l'exercice 2019, le résultat est excédentaire comme en 2018, malgré l'absence d'appel de fonds des cotisations des membres de la ComUE. La couverture des charges propres d'administration s'est donc opérée via les recettes liées aux frais de gestion. Celles-ci ont été constatées au titre des programmes en cours de réalisation.

- Modèle de l'Université Paris-Sud

Les charges de personnel représentent 77 % des charges totales comptabilisées (opérations d'ordre comprises). La subvention pour charges de service public, versée par l'Etat, représente 78 % des produits de fonctionnement de l'exercice (285 millions d'euros).

Plusieurs points marquants sont à retenir sur l'exercice 2019 :

- L'augmentation de 4 % des charges courantes de fonctionnement hors paie, qui passent de 56 millions d'euros en 2018 à 58,2 millions d'euros en 2019 ;

- Le ralentissement de la progression des charges de personnel, qui augmentent de +0,8 % entre 2018 et 2019 (contre +1,4 % entre 2017 et 2018).

La subvention annuelle de l'Etat (SCSP) représente 81 % des produits de l'exercice (285 millions d'euros). Les autres produits sont les subventions autres que la SCSP et les produits issus de l'activité propre.

Ainsi, les produits issus de l'activité propre (25 millions d'euros) se répartissent de la manière suivante :

- Droits de scolarité et diplômes : 28 %,
- Prestations de recherche commerciales : 15 %,
- Formation continue : 16 %,
- Locations, redevances, hébergements, activités annexes : 6 %,
- Mises à disposition de personnels : 6 %,
- Autres prestations diverses reçues et réparties (notamment les charges campus refacturées) : 18 %,
- Taxe d'apprentissage : 11 %.

Concernant les charges de personnel, la décomposition sur les 4 derniers exercices, en salaires et traitements et charges sociales, révèle que 42 % sont consacrées aux charges sociales.

Les charges de personnel représentent, sur les 4 derniers exercices entre 81,5 % et 83,5 % des charges totales de fonctionnement décaissables. En 2019, ce taux atteint 82,7 %, soit légèrement au-dessus du seuil de vigilance, qui est de 80 %.

Les autres charges décaissables de l'Université Paris-Sud approchent 50 millions d'euros. Les charges liées au bâti représentent 44 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Bilan

La composition du bilan n'est pas comparable entre les deux établissements.

A l'Université Paris-Sud, le haut de bilan est particulièrement chargé, avec un actif net de 1,29 milliard d'euros. A la ComUE, l'actif net s'élève seulement à 35 millions d'euros.

Compte tenu de son modèle économique, la ComUE gère surtout de l'actif circulant et des dettes non financières.

A l'Université Paris-Sud, le poids du marché de partenariat BPC représente 556 millions d'euros.

Indicateurs financiers : évolution sur la période 2017-2019

Le modèle de la ComUE n'a pas vocation à générer un fonds de roulement important. Les investissements financiers sur les fonds propres sont peu importants. L'essentiel de l'activité est représenté en besoin en fonds de roulement (avances reçues par l'ANR et non-employées au 31 décembre) et en trésorerie (-2 millions d'euros sur 2019).

A l'Université Paris-Sud, le poids du fonds de roulement est important. La variation est de +8 millions d'euros sur l'exercice. La capacité d'autofinancement de l'année a été suffisamment importante pour couvrir l'ensemble des investissements sur ressources propres. S'agissant du besoin en fonds de roulement, la consommation est de 14 millions d'euros. La trésorerie est négative de -6,8 millions d'euros, ce qui s'explique notamment par le marché de partenariat BPC. Toutefois, la trésorerie représente 120 jours de charges de fonctionnement, ce qui est largement au-dessus du seuil de prudence.

Synthèse

A la clôture définitive de leurs comptes au 31 décembre 2019, les structures financières de la ComUE et de l'Université Paris Sud sont dans l'ensemble solides (eu égard à leurs modèles économiques respectifs).

Les comptes des deux établissements ont fusionné au 1^{er} janvier au sein du nouvel établissement, l'Université Paris-Saclay.

Les objectifs de gestion seront ceux du pilotage des charges de personnel et des programmes immobiliers, qui constituent des enjeux majeurs pour maintenir l'équilibre financier structurel de l'établissement. Tout décalage ou surcoût devra être observé avec vigilance.

Pour l'intégration des opérations de la ComUE, deux points importants devront être maîtrisés :

- Assurer la sécurisation du cycle des recettes relatives à l>IDEX, notamment pour couvrir les charges de gestion ;
- Historiser entièrement certains programmes de financement initialement gérés par l'opérateur d'origine, la FCS Campus Paris Saclay.

Enfin, le suivi et le rattachement des charges et des produits à l'exercice sur les opérations conventionnées pluriannuelles constitueront aussi un enjeu important, après intégration de l'ensemble des opérations au sein du nouvel établissement.

Rapport du commissaire aux comptes pour l'Université Paris-Sud

P-F. AILLOUX indique que l'équipe d'audit intervient très en amont sur la clôture, afin d'effectuer un travail de prévalidation d'un certain nombre de rubriques et de procéder à une revue analytique préalable des comptes et des options de clôture.

La phase suivante consiste en la réalisation de travaux sur les comptes annuels, une mise à jour des travaux réalisés précédemment et des focus spécifiques sur toutes les zones de risque identifiées.

La revue de travaux d'audit consiste à valider l'ensemble des comptes (bilan, compte de résultat, annexe). Les conclusions ont été présentées lors d'une réunion de synthèse et sont aujourd'hui présentées au Conseil d'administration.

Les comptes sont certifiés sans réserve. Il s'agit du premier exercice de certification sans réserve depuis l'accession de l'Université aux RCE, dès lors que la réserve concernant le traitement comptable des contrats pluriannuels de recherche a pu être levée.

Le rapport présente une observation renvoyant au rapport de l'annexe et concernant le changement de méthode des droits d'inscription. Il s'agit d'une observation obligatoire pour tout changement de méthode comptable.

Plusieurs points méritent un suivi attentif en 2020 :

- Suivre la fusion des comptes Paris-Sud et ComUE ;
- Suivre attentivement les opérations immobilières réalisées dans le cadre du Plan Campus ;
- Procéder aux opérations de rattachement de fin d'exercice sur les conventions pluriannuelles qui ne sont pas intégralement acquises dès la signature.

En conclusion, les comptes sont de bonne facture.

H. CHEVREL ne comprends pas pourquoi les investissements, le fonctionnement et la masse salariale sont mis au même plan. Dans le privé, les investissements sont comptabilisés comme des « dotations aux amortissements ».

G. VERSCHEURE répond que l'université constate plutôt des « décaissements », les investissements étant vus comme des dépenses. La Direction financière pilote principalement ces éléments par la trésorerie et non par le compte de résultat. C'est pour cette raison que l'intégralité des décaissements est mis en face des encaissements de l'année, pour en tirer un solde budgétaire.

A. GUERMANN précise que les établissements publics sont soumis à la GBCP avec deux comptabilités distinctes et étanches entre elles : la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les comptes financiers de la ComUE et de l'Université Paris-Sud pour l'exercice 2019 (24 voix favorables).

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat des deux établissements (8 628 K€ au total) au compte de réserves de l'Université Paris-Saclay, selon les modalités prévues par le projet de délibération.

VI. Points divers

1. SATT Changement Actionnariat

T. DI GIOIA rappelle que la Fondation de Coopération scientifique (FCS) est vouée à fermer. Dans ce contexte, les projets qu'elle porte (tels que l>IDEX) font l'objet d'un transfert. La société SATT Paris-Saclay a également fait l'objet d'un transfert.

En mars 2019, un GT Actionnariat SATT a été constitué, réunissant les membres de la Fondation Campus Paris-Saclay. Il avait pour objectif de définir les actionnaires, leur nombre, la répartition des parts entre les actionnaires, le rétroplanning et les modalités de cession des parts.

En juillet 2019, le GT a présenté les 3 établissements qui avaient émis le souhait de reprendre les parts. La répartition des parts entre ces établissements a été définie au Conseil d'administration de la FCS le 16 juillet 2019 et au Conseil d'administration de la ComUE le 10 juillet 2019.

Les trois actionnaires sont le CNRS, l'Institut Polytechnique de Paris et l'Université Paris-Saclay.

Le 1^{er} novembre 2019, le Conseil d'administration de la FCS prend la décision de céder les parts et d'initier le processus de cession de parts de la FCS vers les nouveaux actionnaires. Elle confie à son président, Gilles BLOCH, le pouvoir d'initier le processus.

En mars 2020, 2 actionnaires, les Conseils d'administration du CNRS et de l'Institut Polytechnique de Paris ont validé la prise des parts de SATT Paris-Saclay.

Le 20 avril 2020, il appartient à l'Université Paris-Saclay, au travers de son Conseil d'administration, de valider la prise de parts de la SATT Paris-Saclay.

Pour effectuer la répartition des parts, l'implication des membres dans trois activités de la SATT a été prise en compte : les projets en maturation, le dépôt des projets en maturation et le nombre de prestations de service. Ces critères ont été pondérés, ce qui a permis d'aboutir au résultat suivant :

- Université Paris-Saclay : 33 %,
- CNRS : 19 %,

- Institut Polytechnique de Paris : 15 %.
- Associé A (établissement d'enseignement supérieur/ONR) : 67 %.
- BPI France (représente l'Etat) : 33 %.

I. POPA s'enquiert de l'ancienneté de la SATT. Elle demande également si la SATT dispose d'un budget conséquent.

T. DI GIOIA répond que la SATT a été créée en juillet 2014. Le budget de la SATT s'établit à 66 millions d'euros, qu'elle doit utiliser entre juillet 2014 et fin 2020. Il est versé par tranches en fonction des activités de la SATT et des objectifs fixés par le Conseil d'administration. Jusqu'à présent, pour chaque étape, la SATT a rempli les objectifs et le budget lui a été versé. La SATT attend actuellement la dernière tranche.

I. POPA remarque que c'est la première fois que l'Université achète une entité privée.

S. RETAILLEAU répond que ce n'est pas la première fois que cela se produit. L'Université Paris-Sud avait pris des actions dans une startup.

T. DI GIOIA répond que ce type d'achat est prévu dans les textes. Les universités ont la capacité de prendre des parts dans des sociétés. Dans la lettre de cadrage publiée en 2009 dans le cadre de l'appel à projets des SATT, il est précisé qu'il s'agit d'objets abondés à 100 % par du budget de l'Etat. Plus précisément, il s'agit d'objets privés dans lesquels des structures publiques ou ayant une mission de service public prennent des parts. Une SATT n'est pas comparable à une startup ni d'un grand groupe. L'objet de la SATT est entièrement dédié à la recherche publique.

J-O. KLEIN souhaite savoir si les SATT rapportent ou coûtent de l'argent à l'Etat.

A. GUERMANN répond que les SATT sont régulièrement recapitalisées, car leurs activités ne génèrent pas suffisamment de résultats en ce moment.

S. RETAILLEAU ajoute que cela rejoint le débat sur le financement de la recherche publique, dont le modèle économique est actuellement questionné en vue d'une évolution.

E. IACONA rappelle les points sur lesquels il est demandé au Conseil d'administration de s'exprimer :

- Le CA de l'Université Paris Saclay accepte d'acquérir des parts de la SATT Paris Saclay à hauteur de 33 %, soit 330 actions.
- Le CA donne pouvoir à la Présidente Sylvie RETAILLEAU pour initier le processus d'acquisition des actions SATT Paris Saclay de la FCS Campus Paris-Saclay.
- L'acquisition des parts se fera à l'euro symbolique conformément à ce qui a été présenté au CA de la FCS du 1^{er} novembre 2019.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la **majorité** (4 abstentions) l'acquisition des parts de la SATT Paris-Saclay selon les modalités exprimées dans le projet de délibération.

2. Cession gracieuse du terrain du Learning Center et convention d'utilisation de ce terrain

H. LE RICHE indique que cette opération a déjà été effectuée au titre de la ComUE. L'Université Paris-Saclay est maître d'ouvrage des projets immobiliers mutualisés, à savoir les deux complexes sportifs de Moulon et de Corbeville, et du Learning Center, qui est la première bibliothèque

mutualisée à l'ère du numérique. Ses installations sont construites sur des terrains appartenant à l'Etat et mis à disposition de l'Université par des conventions d'utilisation entre l'Etat et l'Université.

Afin de permettre à l'Université Paris Saclay d'assumer ses responsabilités de maître d'ouvrage du Learning Center, l'Etablissement Public Paris-Saclay a accepté de céder gracieusement le terrain correspondant à l'Etat, qui le mettra à disposition de l'Université Paris-Saclay à travers une convention d'utilisation lui donnant les droits du propriétaire pour une durée de 20 ans.

Aujourd'hui, l'Université Paris-Saclay n'est pas propriétaire du terrain, mais dispose d'une convention qui lui donne les droits de propriétaire.

Il est demandé au CA d'autoriser la présidente de l'université Paris Saclay à signer les actes de vente du terrain du Learning center et la convention d'utilisation. L'objectif est d'être propriétaire du terrain pendant 25 ans.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la cession gracieuse du terrain du Learning Center et la convention d'utilisation de ce terrain.

3. Signature du marché de réalisation de l'impression et du routage d'un questionnaire d'une étude épidémiologique : E4N – G1

O. BERTHELOT-EIFFEL précise qu'il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur un marché relatif à la réalisation de l'impression et du routage d'un questionnaire dans le cadre d'une étude épidémiologique, qui s'adressera à 195 000 personnes. Le marché a été soumis par le biais de l'UFR médecine. L'étude sera co-portée par le CNRS.

Quand le marché a été lancé, deux entreprises ont répondu. Après analyse, l'offre la plus avantageuse était celle de la société SEVEN basée aux Ulis. Il est proposé d'autoriser la présidente à signer ledit marché.

C. GARBAY demande des précisions sur le coût.

O. BERTHELOT-EIFFEL répond que le coût est estimé à 600 000 euros, mais il ne s'agit pas d'un autofinancement de l'université.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature du marché de réalisation de l'impression et du routage d'un questionnaire d'une étude épidémiologique E4N-G1.

- La séance est levée à 18 heures 50 -

~~~~~

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay**



**Sylvie RETAILLEAU**

~~~~~